

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

**VU** le règlement n°2023/2831 de la commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-2, et L5211-3,

**VU** la délibération n°1.3 du 29 juin 2023 portant sur le centre de ressources en cybersécurité et sur le dispositif d'aide à la cybersécurité,

**VU** la délibération n°5.1 du 15 février 2024 relative à l'évolution du dispositif d'aide à la cybersécurité,

**VU** la convention relative à la mise en œuvre du SRDEII concernant le dispositif d'aide à la cybersécurité,

**VU** la demande d'aide cybersécurité déposée par l'association CTTC le 19 décembre 2024,

**VU** l'avis simple de la commission mixte en date du 26 mai 2025.

**CONSIDERANT** que l'association justifie à travers ce projet d'aide à la cybersécurité, le souhait d'acquérir des solutions de chiffrement afin d'une part, de protéger la confidentialité de ses données stockées et transmises et d'autre part, d'assurer l'intégrité des données et l'authentification des expéditeurs.

**CONSIDERANT** que l'aide financière, est calculée à hauteur de 50 % des dépenses HT éligibles réalisées, cette assiette ne pouvant être supérieure à 10 000€ HT,

**CONSIDERANT** que le montant total des dépenses HT réalisées est de 3 971,08 € HT ; en application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes :  $3\,971,08 * 50\% = 1\,985,54\text{€}$

**D E C I D E**

D'attribuer à l'association CTTC, dont le siège est situé au Parc d'Ester - 7, Rue Soyouz - 87068 Limoges Cedex, une aide financière d'un montant maximal de 1 985,54€.

De signer la convention de financement précisant les modalités de versement, à intervenir avec l'association CTTC, ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.

D'imputer les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, le **21 JUIL. 2025**

Le Président de Limoges Métropole,  
Le Président,

  
Guillaume GUERIN

Guillaume GUERIN

Publiée le 22 juillet 2025